

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 28 mars à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 21 mars 2021, s'est réuni à la salle des fêtes à Crancey, sous la présidence de M. Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 26

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Bernard BERTON - Nathalie BON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Michel LAMY - Valérie NOBLET – Jean-Michel LATOUR – Bruno FORNES - Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Jérôme BONNEFOI - Martine JUTAND-MORIN - David FARIA – Clarisse MILLET – Gilles MATHIEU - Oumy GIBAUD - Richard RENAUT – Cécile BAUDESSON – Christophe BOUCHUT - Fethi CHEIKH – Jean-Patrick VERNET

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : François LO BRIGLIO

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Marie-Claire FLORET représentée par Michel LAMY

EXCUSES NON-REPRESENTES :

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Désigné Madame Nathalie BON secrétaire de séance.

Rapporteur : Bernard BERTON

Constaté, à l'unanimité, les résultats de l'exercice 2021 pour le budget principal.

Décidé des affectations suivantes, par anticipation, pour le budget principal :

Mise en réserve : 1 325 171,54 €

Report de fonctionnement : 2 332 304,02 €

Sec t [°]	Objet	Formul es	BUDGET PRINCIPAL
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	3 446 222,92
	Recettes	<i>b</i>	4 573 972,02
	Résultat de l'exercice	<i>c=b-a</i>	1 127 749,10
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	2 529 726,46
	Résultat de clôture	<i>e=c+d</i>	3 657 475,56
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	<i>h=g-f</i>	0,00
	Résultat final	<i>i=e+h</i>	3 657 475,56
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	2 650 724,87
	Recettes	<i>B</i>	1 213 574,29
	Résultat de l'exercice	<i>C=B-A</i>	-1 437 150,58
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	383 841,57
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	<i>E=C+D</i>	-1 053 309,01
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	558 948,37
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	287 085,84
	Solde des restes à réaliser	<i>H=G-F</i>	-271 862,53
	Résultat final	<i>I=E+H</i>	-1 325 171,54
	Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1	<i>1068=-I</i> (si <i>I</i> négatif)	1 325 171,54
	Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1	<i>002=e-1068</i>	2 332 304,02
	Résultat de l'exercice total	<i>=c+C</i>	-309 401,48
	Résultat de clôture total	<i>=e+E</i>	2 604 166,55
	Disponible net	<i>=i+I</i>	2 332 304,02

Mandaté Monsieur le Président, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

21-014 FINANCES - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : Bernard BERTON

Constaté, à l'unanimité, les résultats de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Zones d'Activités ».

Décidé des affectations suivantes, par anticipation, pour le budget annexe « Zones d'Activités » :

Mise en réserve : 514 886,94 €

Report de fonctionnement : 0€

Sect°	Objet	Formules	ZONES D'ACTIVITES
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	2 911 588,57
	Recettes	<i>b</i>	3 159 353,37
	Résultat de l'exercice	<i>c=b-a</i>	247 764,80
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	267 122,14
	Résultat de clôture	<i>e=c+d</i>	514 886,94
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	<i>h=g-f</i>	0,00
	Résultat final	<i>i=e+h</i>	514 886,94
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	2 965 994,64
	Recettes	<i>B</i>	3 131 279,49
	Résultat de l'exercice	<i>C=B-A</i>	165 284,85
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	-714 084,63
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	<i>E=C+D</i>	-548 799,78
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	<i>H=G-F</i>	0,00
	Résultat final	<i>I=E+H</i>	-548 799,78
	<i>Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1</i>	<i>1068=-I (si I négatif)</i>	514 886,94
	<i>Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1</i>	<i>002=e-1068</i>	0,00
	Résultat de l'exercice total	<i>=c+C</i>	413 049,65
	Résultat de clôture total	<i>=e+E</i>	-33 912,84
	Disponible net	<i>=i+I</i>	-33 912,84

Mandaté Monsieur le Président, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

**22-015 FINANCES - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE**

Rapporteur : Bernard BERTON

Constaté, à l'unanimité, les résultats de l'exercice 2021 pour le budget annexe
« Bâtiments à Vocation Economique »

Décidé des affectations suivantes, par anticipation, pour le budget annexe
« Bâtiments à Vocation Economique » :

Mise en réserve : 614 625,58 €

Report de fonctionnement : 469 963,83 €

Sect°	Objet	Formules	BAT ECO
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	1 200 734,96
	Recettes	<i>b</i>	1 651 453,05
	Résultat de l'exercice	<i>c=b-a</i>	450 718,09
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	633 871,32
	Résultat de clôture	<i>e=c+d</i>	1 084 589,41
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	<i>h=g-f</i>	0,00
	Résultat final	<i>i=e+h</i>	1 084 589,41
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	2 588 851,04
	Recettes	<i>B</i>	1 826 394,78
	Résultat de l'exercice	<i>C=B-A</i>	-762 456,26
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	-1 553 118,22
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	<i>E=C+D</i>	-2 315 574,48
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	1 700 948,90
	Solde des restes à réaliser	<i>H=G-F</i>	1 700 948,90
	Résultat final	<i>I=E+H</i>	-614 625,58
	<i>Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1</i>	<i>1068=-I (si I négatif)</i>	614 625,58
	<i>Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1</i>	<i>002=e-1068</i>	469 963,83
	Résultat de l'exercice total	<i>=c+C</i>	-311 738,17
	Résultat de clôture total	<i>=e+E</i>	-1 230 985,07
	Disponible net	<i>=i+I</i>	469 963,83

Mandaté Monsieur le Président, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

**22-016 FINANCES - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE
GESTION DES DECHETS**

Rapporteur : Bernard BERTON

Constaté, à l'unanimité, les résultats de l'exercice 2021 pour le budget annexe
« Gestion des Déchets »

Décidé des affectations suivantes, par anticipation, pour le budget annexe
« Gestion des Déchets » :

Mise en réserve : 0€

Report de fonctionnement : 159 182,33 €

Sect°	Objet	Formules	GDD
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	2 199 882,33
	Recettes	<i>b</i>	2 255 557,62
	Résultat de l'exercice	<i>c=b-a</i>	55 675,29
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	103 507,04
	Résultat de clôture	<i>e=c+d</i>	159 182,33
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	<i>h=g-f</i>	0,00
	Résultat final	<i>i=e+h</i>	159 182,33
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	370 817,96
	Recettes	<i>B</i>	483 320,31
	Résultat de l'exercice	<i>C=B-A</i>	112 502,35
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	-11 233,92
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	<i>E=C+D</i>	101 268,43
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	227 756,99
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	308 500,00
	Solde des restes à réaliser	<i>H=G-F</i>	80 743,01
	Résultat final	<i>I=E+H</i>	182 011,44
	<i>Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1</i>	<i>1068=-I (si I négatif)</i>	0,00
	<i>Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1</i>	<i>002=e-1068</i>	159 182,33
	<i>Résultat de l'exercice total</i>	<i>=c+C</i>	168 177,64
	<i>Résultat de clôture total</i>	<i>=e+E</i>	260 450,76
	Disponible net	<i>=i+I</i>	341 193,77

Mandaté Monsieur le Président, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

22-017 FINANCES - BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), le budget principal de l'exercice 2022, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 8 077 849,96 €
- Pour la section d'Investissement : 8 270 186,34 €

Décidé d'attribuer une subvention d'équilibre de 269 000 € au maximum au budget annexe Gestion des Déchets

Décidé d'attribuer une avance remboursable de 310 000 € au maximum au budget annexe Gestion des Déchets sans intérêt et avec un remboursement au plus tard avant le 31/12/2062.

Décidé d'attribuer une avance remboursable de 166 593 € au maximum au budget annexe Zones d'Activités sans intérêt et avec un remboursement au plus tard avant le 31/12/2062.

22-018 FINANCES - BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), le budget annexe « Zones d'Activités » de l'exercice 2022, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 7 431 758,00 €
- Pour la section d'Investissement : 6 548 799,78 €

22-019 FINANCES - BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE » DE L'EXERCICE 2022.

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), le budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » de l'exercice 2022, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 1 811 524,83 €
- Pour la section d'Investissement : 10 753 533,31 €

22-020 FINANCES - BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS » DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), le budget annexe « Gestion des Déchets » de l'exercice 2022, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 2 622 885,33 €
- Pour la section d'Investissement : 1 944 763,76 €

22-021 FINANCES - BUDGET PRIMITIF – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE ET BUDGET GESTION DES DECHETS – CREATION DE DEUX NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME SUR LE BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

Rapporteur Bernard BERTON

Décidé, à l’unanimité, la création de deux nouvelles autorisations de programmes sur le budget principal

Numéro d'AP	Intitulé	Chapitre voté	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	TOTAL AP
202201	FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES	202201	500 000,00	776 412,00	740 716,00	393 206,00	393 206,00	393 206,00	393 206,00	393 206,00	393 206,00	393 206,00	4 769 570,00
202202	REHABILITATION DE SOROTEX	202202	1 770 000,00	2 661 653,00	2 027 553,00	1 455 800,00	1 369 592,00	1 618 028,00	1 117 753,00				12 020 379,00

Approuvé les ajustements des autorisations de programme du budget principal, du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » et du budget annexe « Gestion des Déchets ».

22-022 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL 2022 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ET DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES DE ZONE (CFEZ)

Rapporteur : Bernard BERTON

Précisé, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), pour mémoire, que le taux de la Taxe d'Habitation 2022 (servant pour les logements vacants et les résidences secondaires) est égal au taux appliqué 2019 soit 5,42%.

Décidé que les taux 2022 des taxes directes locales seront les suivants :

- Foncier Bâti :	14,39%
- Foncier Non Bâti :	9,02%
- Cotisation Foncière des Entreprises :	4,62%
- Cotisation Foncière des Entreprises de Zone :	13,88%

Dit que les recettes seront imputées au budget

22-023 FINANCES - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - VOTE DU TAUX 2022

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, que le taux 2022 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est fixé à 11,50 % sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

22-024 AOT 2022 - ATTRIBUTION D'AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA MISE EN CULTURE SUR LES TERRAINS DE L'EX-AERODROME – AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Michel LAMY

Approuvé, à l'unanimité, les dispositions qui précèdent,

Autorisé le Président ou le Vice-Président par délégation, à signer les arrêtés d'autorisations d'occupation temporaire de culture et tous les actes afférents.

22-025 CONSERVATOIRE - DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE VIA LE DISPOSITIF « ORCHESTRE A L'ECOLE »

Rapporteur : Richard BEGON

Adopté, à l'unanimité, la mise en place de la troisième année du dispositif « Orchestre à l'Ecole » dans le groupe Romain Rolland de Romilly-sur-Seine,

Adopté la mise en place du dispositif « Orchestre à l'Ecole » dans le groupe scolaire de Gélannes,

Autorisé toutes les démarches concernant la mise en place du dispositif Orchestre à l'école dans les groupes scolaires précités et les demandes de subventions afférentes,

Précisé que les budgets nécessaires sont inscrits au budget.

22-026 RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLEMENTAIRE « IFSE REGIE » DANS LE CADRE DU RIFSEEP

RAPPORTEUR : Valérie NOBLET

Décidé, à l'unanimité, l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 01/01/2022.

Décidé la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus.

Précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

22-027 ENVIRONNEMENT - AUTORISATION DONNEE AU SDEDA A PORTER LE DOSSIER CONCERNANT L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Rapporteur : Richard RENAUT

Autorisé, à l'unanimité, le SDEDA à porter le dossier "Extension de Consignes de Tri" de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

22-028 COHESION SOCIALE ET CONTRAT DE VILLE - IMPLANTATION D'UNE DIGITALE ACADEMIE PAR ALMEA FORMATIONS INTERPRO A ROMILLY-SUR-SEINE - TRADUCTION OPERATIONNELLE - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE BIENS ET PRESTATIONS LIES AU FONCTIONNEMENT DE LA DIGITALE ACADEMIE- CONVENTIONS

Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS

Décidé, à l'unanimité, d'apporter son engagement partenarial à la concrétisation du projet d'implantation d'une Digitale Académie porté par l'association ALMEA Formations Interpro à Romilly sur Seine, et à la suite,

S'est engagé à mettre à disposition gratuitement des locaux, biens et prestations de services sur le site de l'A.F.P.A., bâtiment 9, pour l'année 2022, dans les termes et modalités précisés par la convention en pièce jointe.

Précisé que cette mise à disposition est valorisée pour l'année 2022 à 5 000€.

Autorisé le Président, ou son représentant, à signer la convention d'engagements partenariaux tripartite pour l'année 2022.

Dit que cette convention d'engagements partenariaux tripartite pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction annuelle maximale de trois ans soit au terme de l'année universitaire 2025/2026.

Autorisé le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition des locaux, de biens et prestations liés au fonctionnement de la Digitale Académie indispensables à la concrétisation du projet.

Dit que cette convention de mise à disposition des locaux, de biens et prestations liés au fonctionnement de la Digitale Académie pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction annuelle maximale de trois ans soit au terme de l'année universitaire 2025/2026.

22-029 ANCIEN CAMPUS AFPA – TRAVAUX DE RENOVATION – SOLLICITATION DES FINANCEURS

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Décidé, à l'unanimité, de faire procéder aux travaux de rénovation/réfection dans le local tertiaire d'une surface de 375 m² (Bâtiment N°9) et dans une salle du bâtiment à ossature bois (Bâtiment n°20) ;

Autorisé le Président, ou son représentant, à négocier les tarifs des prestations ;

Autorisé le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des organismes suivants :

- L'Etat,
- Le Conseil Régional,
- Et tout autre partenaire public, privé ou parapublic susceptible d'apporter son concours financier à cette opération.

22-030 POINT JUSTICE – FINANCEMENT 2022 DES PERMANENTS DE JUSTICE

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Approuvé, à l'unanimité, le versement des subventions de l'année 2022, d'un montant global de 40 397 €, ainsi précisé :

- A.V.I.M.R.S :	8 358 €
- C.I.D.F.F :	9 751 €
- A.D.I.L. de l'Aube :	5 572 €
- Solidarité Femmes :	8 358 €
- C.D.A.D :	8 358 €

22-031 SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – FIXATION DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Fixé, à l'unanimité, le montant des subventions ordinaires, au titre de l'exercice 2022, comme suit :

- SOS Romilly Chiens	15 196,80 €
- Chats Libres	5 000 €
- Mission Locale du Nord-Ouest Aubeois	20 895,60 €
- Association des Retraités Communaux de la Ville de Romilly/Seine et de la Communauté de Communes	450 €
- Amicale du Personnel Communal et Intercommunal	4 760 €

Précisé que le versement à l'association SOS Romilly Chiens de la subvention mentionnée sera effectué par trimestre soit 3 799,20 € en mars, juin, septembre et décembre 2022.

22-032 MISSION LOCALE DU NORD-OUEST AUBOIS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 à intervenir entre l'association « Mission Locale Nord-Ouest Aubeois », dont le siège social est situé 32 rue Milford Haven à Romilly-sur-Seine et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;

Précisé que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2022.

22-033 ASSOCIATION SOS ROMILLY CHIENS – CONVENTION ANNUELLE D’OBJECTIFS ET DE MOYENS EN VUE DE LA GESTION D’UNE FOURRIERE ANIMALE – AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Approuvé, à l’unanimité, la convention de gestion d’une fourrière animale entre l’Association SOS Romilly Chiens et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;

Précisé que cette convention est conclue jusqu’au 31 décembre 2022

22-034 ELECTRIFICATION LIGNE 4 - CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA PHASE PRINCIPALE DES ETUDES DE PROJET DES TRAVAUX D’ELECTRIFICATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE « PARIS-TROYES – PHASE 2 - SECTION NOGENT-SUR-SEINE / TROYES »

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Approuvé, à l’unanimité, la convention de financement, et ses annexes 1 à 3, de la phase principale des études de projet des travaux d’électrification de la ligne Paris-Troyes, Phase 2, section Nogent-sur-Seine / Troyes ;

Approuvé la participation de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine d’un montant de 7 204 euros.

Autorisé Monsieur le Président ou le Vice-président par délégation à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

22-035 FONDS DE CONCOURS - VERSEMENT D’UN FONDS D’AIDE AU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR PLUSIEURS PROJETS COMMUNAUX STRUCTURANTS – COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°19-134 DU 9 DECEMBRE 2019

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé, à l’unanimité, d’attribuer un fonds de concours pour un montant de **750 000 €** à verser sur la période **2022-2031** à la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse pour « **tout type de projet finançable par un fonds de concours** » estimés à plus de **1 500 000 € HT, hors subventions**, selon les dispositions de l’article L 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales, modifiées par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 – article 160.

Rappelé que le montant total du fonds de concours attribué à la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse à verser sur la période 2022-2031 s'élève à **1 829 700 €** (dont les 750 000 € objet de la présente délibération).

Dit que les montants sont révisables (montants non-révisables à la hausse, mais pourront être réajustés à la baisse au prorata de la réalité des dépenses effectuées) en fonction des montants définitifs de l'ensemble des subventions obtenues par la commune pour chaque opération et du calcul du reste à charge de la commune comme indiqué dans la présente délibération.

Dit que les fonds de concours seront versés à la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse lorsqu'elle sera en mesure de présenter pour chaque opération : la délibération de sollicitation du fonds de concours, le récapitulatif des factures acquittées attesté par le Comptable Public et le bilan financier définitif.

Dit que pour chacun des projets, une délibération devra être soumise au conseil communautaire afin de déterminer le montant du fonds de concours alloué par projet.

Dit que cette délibération modifie la délibération n° 19-134 du 9 décembre 2019.

22-036 VERSEMENT D'UN FONDS 2022 D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA REALISATION ET LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE – AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DE LA RD 619

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé, à l'unanimité, d'attribuer un fonds de concours à la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse pour l'aménagement d'une aire de stationnement aux abords de la RD 619 pour un montant prévisionnel total de **63 603.02 €**.

Dit que ce montant est révisable (montant non-révisable à la hausse, mais pourra être réajusté à la baisse au prorata de la réalité des dépenses effectuées) en fonction du montant définitif de l'ensemble des subventions obtenues par la commune pour cette opération et du calcul du reste à charge de la commune comme indiqué dans la présente délibération.

Dit que le fonds de concours sera versé à la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse lorsqu'elle sera en mesure de présenter : la délibération de sollicitation du fonds de concours, le récapitulatif des factures acquittées attesté par le Comptable Public et le bilan financier définitif.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

22-037 VERSEMENT D'UN FONDS 2022 D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA REALISATION ET LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE – TRAVAUX D'ISOLATION ET AMENAGEMENTS DIVERS DANS LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé, à l'unanimité, d'attribuer un fonds de concours à la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse pour des travaux d'isolation et des aménagements divers dans la salle polyvalente pour un montant prévisionnel total de **53 891.52 €**.

Dit que ce montant est révisable (montant non-révisable à la hausse, mais pourra être réajusté à la baisse au prorata de la réalité des dépenses effectuées) en fonction du montant définitif de l'ensemble des subventions obtenues par la commune pour cette opération et du calcul du reste à charge de la commune comme indiqué dans la présente délibération.

Dit que le fonds de concours sera versé à la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse lorsqu'elle sera en mesure de présenter : la délibération de sollicitation du fonds de concours, le récapitulatif des factures acquittées attesté par le Comptable Public et le bilan financier définitif.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE
ET PUBLIE LE 12 AVRIL 2022**

